

Normes de cohabitation

1. Les déchets doivent être ramassés tous les jours et déposés dans les conteneurs publics qui leur sont réservés dans la rue.
2. Evitez de faire des bruits qui peuvent perturber la cohabitation entre voisins entre 22h et 9h le lendemain.
3. Respectez les règles d'utilisation de la piscine indiquées au 5ème étage, ceux dès l'entrée à la piscine. Il convient de noter que l'UTILISATION DE VERRE DANS CELLE-CI EST COMPLÈTEMENT INTERDITE, pour cela nous vous fournissons des gobelets en plastique dans les appartements.
4. L'utilisation d'ascenseur pour les enfants ou les adolescents de moins de 14 ans sans être accompagnés d'adultes n'est pas permise.
5. Veuillez fermer toutes les fenêtres et portes de terrasse à chaque fois que vous quittez l'appartement pour votre sécurité et afin d'assurer le bon fonctionnement la climatisation. Lorsque les portes sont ouvertes, le système ne fonctionne pas. Veuillez vous assurer que la porte d'accès de la rue à l'immeuble soit fermée.
6. Veuillez laisser les appartements et leurs meubles dans le même état que vous les avez trouvés.
7. Nous apprécierions d'éteindre tous les appareils et les lumières à chaque fois que vous quittez l'appartement afin de minimiser la consommation d'énergie, ainsi que de fermer les robinets lorsque l'eau n'est pas utilisée.